

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CG 2008/I - 1^{ère}/04
Séance du 14 DEC. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

DECISION MODIFICATIVE N°3 2007 SITUATION DES RESTES A RECOUVRER, PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non valeur des taxes mentionnées à l'article L 255-A du livre des procédures fiscales et à l'article L 142-2 du Code de l'Urbanisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget du 22 novembre 2007

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ♦ Admet en non-valeur des créances non recouvrables pour un montant de **101 196,68 €**.
- ♦ Approuve le virement de crédit d'un montant de 89 448,11 € prélevé sur l'enveloppe 459 - nature 6615 vers l'enveloppe 22514 - nature 654 afin de procéder aux opérations concernées.

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions